

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2018

* * * *
- - - - -

L'an deux mil dix-huit, le 14 juin, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué se s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE, SELIMBAYE, FAUBET, BOULET, CLAVERIN, Adjoint, Mmes BULLIDO, FAUBET, COLAS, BOBINEAU, M. DUBREUILH, SICHE-CADET

Absents excusés :

M VIEIRA (ayant donné pouvoir à M HENRY)
Mme DAVID
M LE CLAIRE
Mmes SENAC, BERTOT, M. CHOLET, DERAÏN.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET Emilie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

I : 2018-56 : FDAEC

Suite à la réunion du 29 mai dernier portant attribution du FDAEC, Monsieur le Maire fait part au conseil du montant alloué par le Département à la commune qui s'élève à 21 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- sollicite auprès du Conseil Départemental cette aide financière au titre du FDAEC
- autoriser Mr le Maire à solliciter cette subvention

II : 2018-57 : FDAVC

Mr le Maire expose à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention de 6250€ au titre du FDAVC pour la restructuration de la route de Monfaucon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- sollicite auprès du Conseil Départemental cette aide financière au titre du FDAVC
- autoriser Mr le Maire à solliciter cette subvention

III : 2018-58 Décision modificative : Achat de matériel

Sur proposition de Mr le Maire,

Afin d'équilibrer le renouvellement de matériel technique hors service non prévu au BP.

Le conseil vote à l'unanimité une délibération modificative du BP comme suit :

2313 (mur de l'église) : 20 000 – 5 200 = 14 800

2157 (achat matériel) : + 5 200

IV : 2018-59 Subvention APE :

Sur proposition de Mr le Maire,

Vu la demande présentée par l'Association des Parents d'Elèves,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la subvention de 600€ à l'APE pour les marquages de la cour de récréation.

V: 2018-60 : Désignation et Indemnité de coordonnateur communal pour le recensement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu courant janvier 2019, pour mener à bien cette opération, le conseil municipal doit désigner un agent administratif comme agent coordonnateur et lui allouer des indemnités dont le montant sera fixé par délibération.

Après en avoir délibéré : le conseil municipal décide à l'unanimité

- de désigner comme agent coordonnateur Mme Corinne BONNET, Adjoint Administratif principal
- de verser à cet agent une indemnité de 500€

Informations- Questions diverses

Mr Dubreuilh donne les informations suivantes :

- Service Civique : la signature du contrat est prévue le vendredi 29 juin 2018 lors de la prochaine permanence jeunesse pour un début de mission en septembre 2018.
- Le programme des activités jeunesse de la Cali est à disposition en Mairie, l'information est également sur le panneau lumineux
- La fête de la musique aura lieu le 23 juin prochain

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30